



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4617

Approbation de tarifs spécifiques dans le cadre du Week end Arty Farty - Orchestre national de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4617 - APPROBATION DE TARIFS SPECIFIQUES DANS LE CADRE DU WEEK END ARTY FARTY - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 246 107 spectateurs lors de la saison 2017-2018 et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Arty Farty est une association régie par la loi 1901 qui porte notamment le Festival des Nuits Sonores à Lyon depuis 2003. Ce festival annuel de musiques électroniques et de musiques indépendantes se déroule sur 5 jours en mai. Sa spécificité est d'investir des lieux emblématiques de la ville de Lyon.

L'organisation des événements du week-end du 15 au 17 mars 2019, intitulé « Arty Farty, 20 ans ! » à l'Auditorium est réalisé en coproduction entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Arty Farty.

Cet événement va permettre au public de l'Auditorium de poursuivre sa découverte des musiques électroniques en s'appuyant sur l'expertise artistique d'Arty Farty et au public des musiques électroniques de découvrir l'Auditorium.

Il est nécessaire de mettre en place de nouveaux tarifs pour ce week-end festif à l'Auditorium de Lyon, tarifs adaptés aux concerts et manifestations de musique électronique.

Les tarifs spécifiques suivants sont proposés :

Evénement	Taux de TVA appliqué sur les billets	Tarifs de vente	Jauge prévisionnelle
Nuit Immersive	2,1 %	9€	300
Événement Arty Farty Club	5,5 %	12€	800
Concert ONL	2,1 %	11€	1600
Soirée Club Garçon sauvage Club	5,5 %	19€	1000
Concert Arnaud Rebotini	2,1 %	26€	1600
Pass Rebotini + ONL + Arty Farty Club	5,5 %	36€	200
Evénement	Taux de TVA appliqué sur les billets	Tarifs de vente	Jauge prévisionnelle
Nuit Immersive	2,1 %	9€	300
Événement Arty Farty Club	5,5 %	12€	800
Concert ONL	2,1 %	11€	1600
Soirée Club Garçon sauvage Club	5,5 %	19€	1000
Concert Arnaud Rebotini	2,1 %	26€	1600
Pass Rebotini + ONL + Arty Farty Club	5,5 %	36€	200

Pour ces évènements, les places à l'Auditorium ne sont pas numérotées.  
Le taux de TVA appliqué pour les recettes de billetterie est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Des frais de gestion d'un euro pourront être payés en sus par les spectateurs qui achètent leurs billets via le site internet de l'Auditorium-ONL.

Oùï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

### **DELIBERE**

- 1- Les tarifs spécifiques pour les évènements et concerts proposés à l'Auditorium de Lyon du 15 au 17 mai 2019 sont approuvés.
- 2- Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget annexe 07 et les dépenses au chapitre 011 du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER